



Probleme edf avec ma proprietaire

Par **guinard**, le **18/03/2019 à 12:05**

Bonjour,rnrnCela fait 6 ans que j'habite une maison en location, ma propriétaire payait l'EDF. Je viens de me faire couper complètement, sans courrier ni motif de sa part, est'elle dans ces droits et que dois-je faire ?rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **18/03/2019 à 13:13**

Bonjour,rnPouvez-vous préciser la situation ? Car il est tout de même rare qu'un bailleur paie l'électricité pour son locataire...

Par **guinard**, le **18/03/2019 à 13:48**

Quand je suis rentré en location, il y avait déjà le courant et je n'ai jamais reçu de courrier de ma propriétaire ni de EDF, cela fait plus de 6 ans, et aujourd'hui, en rentrant chez moi, plus de courant, sans aucun motif ni courrier.

Par **Lag0**, le **18/03/2019 à 13:53**

D'accord, donc en fait, vous ne savez pas si c'est votre bailleur qui payait jusque là. rnIl peut tout simplement s'agir d'une erreur du fournisseur qui a oublié de couper la fourniture. C'était à vous, locataire, de prendre un contrat de fourniture avec le fournisseur de votre choix.

Par **guinard**, le **18/03/2019** à **14:15**

ok donc actuellement je doit prendre contact avec un fournisseur energie... en vous remerciant

Par **amajuris**, le **18/03/2019** à **17:04**

bonjour,rns'il s'agit d'une location vide, vous deviez souscrire vous-même un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de votre choix à votre entrée dans le logement.rnsalutations